

COMPTE RENDU CSEE du 15 avril 2025 à Périgueux

La séance a été présidée par le DRH et le DR

Approbation du PV du CSEE du 19 mars 2025

FO et CFDT s'abstiennent et la CFE approuve ainsi que la CGT qui pour une fois l'a approuvé après que ses modifications et ajouts aient été pris en compte. Le PV est approuvé.



Informations du Président

La DG a fait une intervention le 21 mars 2025 à l'ensemble du personnel de l'Afpa, s'en est suivi l'organisation d'échange lors de réunions dans tous les centres.

Les villages des solutions de Bordeaux, Châtelleraut sont labellisés et Egletons bientôt. Bordeaux, Guéret et Châtelleraut vont être inaugurés dans quelques semaines.

Le DR annonce qu'il va y avoir une baisse du marché public.

La captation du marché privé doit faire l'objet d'un effort important car les marchés du service public vont diminuer.

Chiffre du jour : 4 005 stagiaires, 108 stagiaires de plus que le mois dernier.



Information trimestrielle sur l'effectif, mouvements du personnel

Information trimestrielle sur les effectifs et mouvements du personnel, CDI, CDD, alternants, intérim, prestataires, et organigramme, en y rattachant les alternants + rattachement du personnel de la DR sur leur centre effectif.

La CGT regrette de n'avoir eu aucune information au préalable concernant les effectifs du premier trimestre 2025... Comment poser des questions pertinentes ?

Le DRH a justifié ce manque d'information par une modification des extractions de données mais il s'est engagé à nous présenter le nouveau document au mois de mai.

- 7 licenciements dont 5 pour inaptitude médicale et une nouveauté 2 pour insuffisance professionnelle... (vaste sujet)
- 6 démissions et 3 fin de contrat à l'issue de la période d'essai dont 2 RF...
- 4 embauches directes en CDI et 12 CDIisations issues de CDD.
- 2 mobilités géographiques ou professionnelles
- 1 promotion de formatrice vers RGS + 6 promotions de formateur à expert, 4 AF classe 9 et 5 formateurs experts à conseils.
- 51 lettres de mission

6 démissions (+20% par rapport au 1^{er} trimestre 2024) et 3 démissions de fin de contrat à l'issue de la période d'essai (+200% par rapport au 1^{er} trimestre 2024), ça interpelle ! **La CGT s'inquiète de toutes ces démissions de salariés.**

La CGT interpelle le DR en demandant s'il est prévu le remplacement du formateur « amiante » qui part en retraite car c'est une formation extrêmement rentable mais la mise en place d'un nouveau formateur nécessite beaucoup de temps ?

Le DR annonce qu'il ne sait pas s'il va continuer ou pas cette formation, il prendra la décision dans peu de temps... **La CGT espère vivement être entendue et surtout suivie pour que cette formation reste ouverte car elle peut être génératrice de beaucoup de chiffre d'affaires et rentrera dans le cadre du fameux objectif d'accroissement du marché privé !**



Remplacement des formateurs à Angoulême

Le remplacement des formateurs ITS, peintre et prépa est-il prévu pour le centre d'Angoulême ?

Le formateur ITS devait partir (sur à 95%) au service des itinérants mais il lui a manqué les 5% au dernier moment...le DRH ne semble pas être au courant ! Tous les mouvements liés à cette info c'est la direction du centre qui analyse et ensuite c'est porté à la direction régionale puis générale de l'Afpa. Le DRH dit que les discussions sont toujours en cours à savoir s'il y a continuité ou pas de ces formations...



Process pour remplacement en CDD & critères

Y a-t-il un nouveau process de validation de revue RH pour les remplacements en CDD ? Critères de recrutement des CDD ?

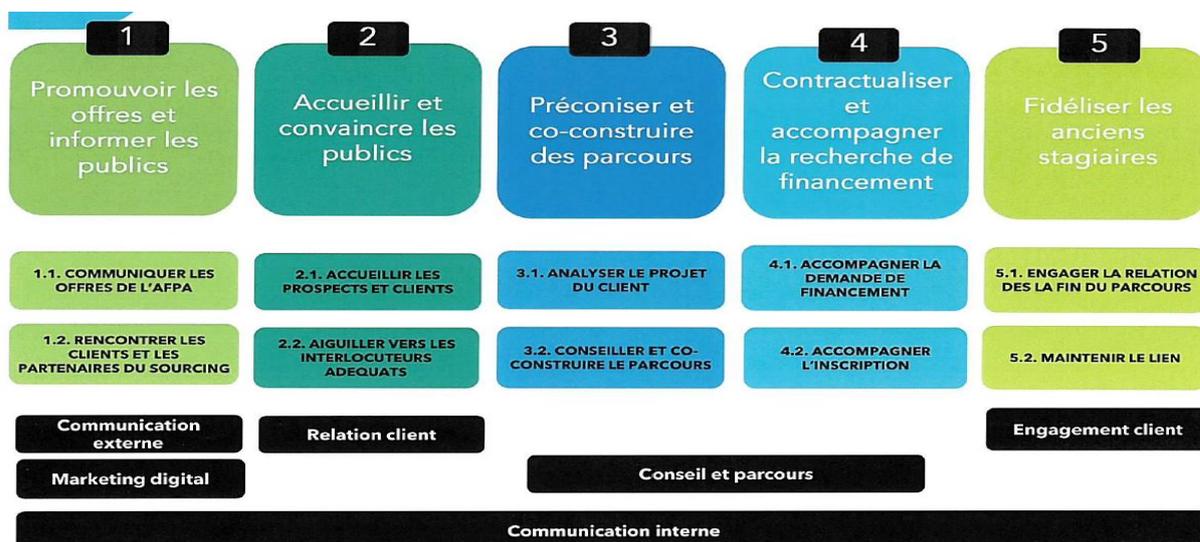
Oui il y a une nouveauté, maintenant la région doit demander et argumenter les CDD et les faire remonter au national pour validation ou pas.

Les dernières demandes ont toutes été validées pour la Nouvelle Aquitaine.



Présentation du service « Direction Communication Marketing Expérience Client »

Les objectifs et finalités :





Info/Consultation sur DUERP & PAPRACT



Les élus membres de la CSSCTE ont aujourd'hui terminé l'analyse des DUERP 2024, PAPRACT 2025 des centres de la Région. Un dossier complet a été remis lors du CSE du 15 avril 2025 à la Direction et l'ensemble des élus du CSE.

Une analyse des PAPRACT 2024 a également été effectuée (document en annexe).

Les membres de la CSSCTE ont transmis le calendrier des visites qu'ils réaliseront sur chaque centre de la Région lors du 1er semestre 2025.

Les DUERP et PAPRACT ont été remis aux élus en février 2025, comme annoncé en 2024.

Toutefois plusieurs items que nous jugeons « graves » nous obligent à préconiser un avis négatif ; Les EVRPA et surtout EVRPS ont été mis en œuvre sans y inviter les élus de proximité.

Pas de suivi régulier des PAPRACT et DUERP : pas de transparence avec les représentants des salariés

La cotation nette des Risques Psycho-sociaux est diminuée par des plans d'actions non engagés à date et qui ne seront peut-être jamais engagés car non repris dans les PAPRACT

Presque cent personnes ne sont entendues par personne, ni sur les conditions matérielles de leur travail, ni sur la qualité de leur santé mentale au travail.

Nous partageons avec la Direction l'objectif de prévention des risques pour tendre à zéro accident physique mais également psychique.

Comme on peut le lire dans de nombreux PAPRACT, 2025 sera une année focus Risques Psycho-sociaux.

Les élus du CSEE valident l'avis négatif à l'unanimité des présents.

Budgets MOPO

Quand seront connus les budgets MOPO (Matière d'œuvre et Petit Outillage) et communiqués aux formateurs ?

Dès lors que le budget 2025 de la Nouvelle Aquitaine sera communicable, ce qui n'empêche pas les commandes MOPO. Actuellement le DR a ces budgets mais il n'a pas le droit de nous les divulguer, il suit les directives du national.

La CGT rappelle que ce n'est pas parce que les élus ont déposé un droit d'alerte économique au niveau national que la DR ne peut pas les présenter... S'il doit attendre que l'alerte soit levée, ça risque d'être long !



Renouvellement des parcs machines industrie

Calendrier pour le renouvellement des parcs machines industrie suite aux audits

Réponse de la Direction :

A ce stade, la DR est en attente des préconisations de l'IF sur le type et le nombre de machines pour un plateau industrie.

Ensuite elle fera dans un 1er temps un appel aux centres déjà dotés dans notre région, puis sur tout le territoire (sur les centres qui n'ont plus de production pour récupérer des machines en état).

Pour terminer, l'étape la plus longue et la plus complexe : les centres concernés devront faire des demandes d'investissements comprenant une analyse de la production à venir sur les 5 ans comprenant un calcul sur la rentabilité et le retour d'investissement.

La CGT souhaite interpeller la Direction sur la pertinence d'une analyse basée sur une projection à 5 ans, alors que nos marchés actuels sont, pour la plupart, régionaux et présentent une visibilité limitée à 3 ou 4 ans au mieux. Cette durée de projection semble donc en décalage avec la réalité économique de nos activités.

La CGT tient également à souligner que certaines machines, actuellement sorties pour cause de non-conformité, pourraient être remises aux normes avec un investissement modeste, bien inférieur à l'achat de matériel neuf. À titre d'exemple, un élu CGT a eu une discussion avec une entreprise en train de vider les tours et fraiseuses conventionnels d'un de nos ateliers en les récupérant gratuitement. Cette entreprise était ravie de l'opération car ces machines pour la plupart nécessitaient peu de travaux pour être remises en service, leur offrant ainsi une seconde vie productive ou une revente...

La CGT pense qu'il serait cohérent d'envisager des solutions plus souples et économes, et surtout de consulter et travailler de concert avec les formateurs et formatrices qui apporteraient leur expertise et témoigneraient de leur expérience et besoin.

On ne peut que regretter la brutalité d'une telle gestion...



Point budget QVT 2025 Nouvelle Aquitaine

Un avenant de prolongation à l'accord relatif à la Prévention des Risques Psychosociaux et à la Qualité du Travail au sein de l'UES AFPA du 26 novembre 2020 a été signé le 31 mars dernier.

L'accord actuel est donc prolongé au 21 mars 2026.

Dès qu'ils seront connus les budgets QVT 2025 seront communiqués à la CSSCTE et au CSEE, espérons que ce soit pour le mois de mai !

La CGT déplore encore la non-communication d'informations...



Feuille de route des commerciaux 2025

Présentation de la feuille de route des commerciaux 2025

Le DR déclare que la feuille de route 2025 des commerciaux leur a été communiquée directement. Il s'agit là d'un acte lié au management de terrain qui ne nécessite pas de communication plus large que celle qui est faite aux intéressés.

Cette feuille de route s'appuie évidemment sur le plan de développement de la région.

Cette feuille de route est une initiative régionale qui a été signée par les managers et présentée aux commerciaux, toute la chaîne engagée doit être dans le même processus.

La CGT dit ATTENTION en fonction de la feuille de route, elle sera traduite et inscrite dans l'entretien annuel comme objectif !



Process R6 (organiser les certifications)

Présentation du process R6.

R6 a pour but d'accompagner les équipes et de faciliter la mise en conformité des sessions d'examen. Il contribue à une amélioration continue et à sécuriser la conformité réglementaire. Cette approche permet les usages et rôles ainsi que responsabilités de chacun et de préciser les documents et livrable de référence.

Quel impact sur l'organisation du travail ?

C'est l'accompagnement des équipes locales ; le process R6 est utilisé pour la mise en place des sessions d'examens et il est déjà en place en Nouvelle Aquitaine.



Process de recrutement des jurys

Quel est le process de recrutement des jurys de certification ? Qui peut les recruter ?

Réponse de la Direction :

« Tous les personnels de l'Afpa sont concernés par la mobilisation de nouveaux jurys. Le sourcing des nouveaux jurys est l'affaire de tous au sein de l'Afpa, et plus précisément dans le périmètre du responsable de formation. La prise en charge se fait dans le cadre des MNSP, sur le pilier 1.

Dans le cadre des relations professionnelles ou personnelles des équipes de centres, chacun connaît des personnes exerçant des métiers divers depuis au moins 3 ans, dans les 5 dernières années, correspondant à des TP et pouvant être jury.

Le responsable de formation et le référent mettent en place une démarche auprès des entreprises pour capter de nouveaux jurys, et procèdent ensuite à l'instruction du dossier d'habilitation et la professionnalisation des jurys. »

La CGT voit un tableau idyllique mais que la Direction commence par payer les jurys dans des délais convenables et nous aurons ainsi plus de facilité à les recruter.



La gestion des déchets via l'AO Véolia

Dans le cadre de la politique HSSE Nationale, l'axe n°2 concerne la gestion des déchets. A ce titre, dans le cadre de l'appel d'offre Véolia, est-il prévu la fourniture de bennes basculantes à copeaux suivant les besoins des centres concernés ?

Il n'est pas prévu de bennes basculantes à copeaux dans le marché Véolia.

Intervention de la Directrice Générale

Est-il possible pour l'ensemble des salariés de recevoir le replay de l'intervention de la Directrice Générale ?

Le replay de cette intervention n'est et ne sera pas disponible sur les réseaux d'information Afpa



Vote du Règlement Intérieur du CSEE

Vote du règlement intérieur du CSEE, modifications portant sur les points :

5.1.1, 6.4.4, 6.4.4.1 et 6.4.4.2

Report de ce point au CSEE du mois prochain.



Vote du règlement des ASC



INTERPELLATION DU PRESIDENT DU CSE POUR ARBITRAGE

Les syndicats FO et CGT en intersyndicale demandent au Président du CSEE d'arbitrer et de faire appliquer le règlement intérieur concernant les cartes cadeaux comme nous la confirmer l'inspection du travail qui nous précise que les conditions d'attribution de ces dernières ne doivent pas avoir pour effet de discriminer les salariés de l'établissement.

Nous demandons au président du CSE de faire appliquer le règlement intérieur. En effet, nous vous rappelons que les Activités Sociales et Culturelles (ASC) sont une commission du CSE.

Contrairement aux affirmations du Secrétaire du CSE, plusieurs éléments nécessitent d'être corrigés ou précisés :

- ✓ **Tous les salariés présents en décembre 2024 n'ont pas reçu de carte cadeau et encore moins pour leurs enfants de moins de 16 ans.** Il s'avère que les salariés concernés sont principalement des C.D.D. Cela n'enlève en rien leurs droits au regard des conditions d'attribution alors en vigueur.
- ✓ Il ne faut pas confondre les règles applicables pour les remboursements d'activités culturelles et sportives et/ou des vacances et celles concernant l'attribution des cartes cadeaux
- ✓ Concernant l'arrêt de la Cours de cassation, il avait bien été décidé d'en tenir compte dès le début de l'année 2024 – décision qui avait d'ailleurs justifié l'ouverture tardive du compte Couleur CE. Il doit donc y avoir application de cet arrêt pour 2024 sans distinction.

Nous réitérons avec insistance : tous les salariés et enfants de salariés n'ont pas bénéficié des cartes cadeaux en 2024, contrairement à ce qui a été affirmé.

Le président des ASC argumente sur le fait que les enfants auraient dû être déclarés sur le site Couleur CE. Pourtant dans le règlement intérieur des ASC cette règle n'apparaît nulle part pour les cartes cadeaux.

Une seule règle, inscrite dans le règlement s'applique : que le salarié ait travaillé au moins une journée pendant le mois de décembre... et puisse s'inscrire avant le 31 octobre ce qui avouez-le devient Ubuesque !

En conclusion si nous ne parvenons pas à un accord de votre part nous ne manquerons pas de faire à nouveau appel à l'inspection du travail afin de régler ces dossiers discriminants.

La CGT précise que cette intervention a pour seul objectif la distribution des cartes cadeaux aux salariés concernés.



Vote du budget de fonctionnement 2025

Report de ce point car nous n'avons pas eu connaissance des montants alloués à ce jour par le national.



Vote du budget ASC 2025

Report de ce point car nous n'avons pas eu connaissance des montants alloués à ce jour par le national.

? Questions diverses ?

- 1) **Avez-vous connaissance d'une prime pour les jurys du secteur du numérique ?**
La Direction ne sait pas... **Etonnant non !**
- 2) **Peut-on avoir une formation sur le fonctionnement de la BDESE ?**
(Banque de Données Economiques Sociales et Environnementales), la réponse de la direction est oui, vous pouvez suivre une formation.
- 3) **Serait-il possible d'avoir du renfort en FLE (Français Langue Etrangère) ?**
La DR prend note
- 4) **Pourrait-il y avoir un assouplissement pour la prise de congés des alternants pour les ponts du mois de mai ?**
Si les formateurs en CDD posent un jour de CP pour faire le pont et qu'ils sont obligés de faire cours aux stagiaires pour récupérer ces heures, **ATTENTION la CGT vous incite à demander la récupération de ces heures majorées de 25% à votre manager avant la fin de votre contrat sinon vous perdrez tout.**
- 5) **Qu'en est-il du recrutement du Directeur ou Directrice pour les centres girondins ?**
Le DR nous informe qu'il va bientôt diffuser une communication.

**Rendez-vous CSEE
le 27 mai 2025**



Vos élu(e)s CGT au CSEE Titulaires :

Véronique JOUFFRILLON, Alban LEROUSSEAUD, Benoît OSSUL

Vos élu(e)s CGT au CSEE Suppléants :

Marion LESUEUR, Amandine KHALDI, Nathalie BRENAC

Représentante Syndicale CGT :

Nathalie ABDALLAH



Vos Délégués Syndicaux Régionaux **CGT** Nouvelle Aquitaine



Véronique JOUFFRILLON



Nathalie ABDALLAH



Benoît OSSUL



Alban LEROUSSAUD



Vous savez SUR QUI COMPTER !

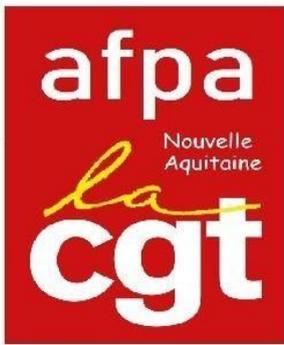
REJOIGNEZ-NOUS CGTAFPANA@gmail.com

Véronique JOUFFRILLON en Poitou-Charentes au 06 33 75 80 00

Alban LEROUSSAUD pour le Sud Aquitain au 06 60 75 17 06

Benoit OSSUL & Nathalie ABDALLAH pour l'Aquitaine et le Limousin

au 06 45 43 51 15



Bulletin d'adhésion

Syndicat Nouvelle Aquitaine du Personnel de l'AFPA

CGT AFPA
57 avenue Bernadotte
17300 ROCHEFORT

Je soussigné(e) M. Mme Mlle adhère à la C.G.T.
(nom et prénom)

Né(e) le/...../.....

Adresse

.....

.....

.....

Téléphone/...../...../...../.....

Portable/...../...../...../.....

Mél

Etablissement :

Date d'adhésion/...../.....

Salaire mensuel net : €

Cotisation : 1% du salaire net €

Le prélèvement automatique de la cotisation est effectué tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Signature de l'adhérent :

✍

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	
Nom, Prénom	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville

NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR
CCM NIORT 11 RUE ERNEST PEROCHON BP 183 79006 NIORT CEDEX

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etabliss ^t	Guichet	N° de compte	Clé RIB
.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
Nom	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville

Date/...../..... Signature de l'adhérent

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou POSTAL